

PETR BRUCHE MOSSIG

Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 9 juillet 2025 -

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 56 titulaires

Nombre de membres votants :

21



Nombre de membres présents :

15



Nombre de membres ayant donné procuration :

6

Considérant conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales d'une part, que le Comité Syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, et d'autre part, qu'il est fait exception à cette règle lorsque, convoqué une seconde fois pour délibérer sur le même objet, le nombre des membres présents n'est pas, cette fois encore, supérieur à la moitié. La seconde convocation ou communication des questions à l'ordre du jour rappelle expressément cette disposition.

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 juillet à 18 heures 00, en l'absence de quorum lors de sa séance plénière du mercredi 11 juin de l'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni une seconde fois en séance plénière, en Salle Robert Robert, au siège de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig à MOLSHEIM.

MEMBRES VOTANTS PRESENTS :

- ⇒ Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
Mme Claire LIEBERT-PERRAT, Conseillère municipale de DORLISHEIM
Mme Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH

- ⇒ Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche
M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER
M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT
M. Alain FERRY, Maire de WISCHES

- ⇒ Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble
M. Fabien BLAESS, Maire de DANGOLSHEIM
M. Patrick DECK, Maire de KIRCHHEIM
M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM
M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM
M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM
Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT
M. Gérard STROHMENGER, Maire de TRAENHEIM
M. Yves JUNG, Maire de WANGEN
M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200089829-20250709-DELIB202530

MEMBRES REPRESENTES :

M. Bernard RAULIN, ayant donné procuration à M. Alain FERRY
M. Gilbert ROTH, ayant donné procuration à Mme Claire LIEBERT-PERRAT
M. Laurent BERTRAND, ayant donné procuration à M. Thierry SIEFFER
M. François SCHNEIDER, ayant donné procuration à Mme Sylvie THOLE
M. Nicolas WINLING, ayant donné procuration à M. Fabien BLAESS
M. Pierre Paul ENGER, ayant donné procuration à M. Daniel ACKER

ASSISTAIT EN OUTRE :

Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR

EXCUSES :

M. Thierry ROGELET, Sous-Préfet de MOLSHEIM
M. Frédéric BIERRY, Président de la CEA
M. Franck LEROY, Président du Conseil Régional
Mme Marie-Paule DIETRICH, Conseillère municipale d'AVOLSHEIM
Mme Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM
M. Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM
M. Mathieu BLEGER, Conseiller municipal de DUTTLENHEIM
Mme Marianne WEHR, Maire d'ERGERSHEIM
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER
M. Guy ERNST, Maire de HEILIGENBERG
M. Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
M. Maxime LAVIGNE, Conseiller municipal de MOLSHEIM
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller municipal de MOLSHEIM
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG
Mme Caroline PFISTER, Adjointe au Maire de MUTZIG
M. Bülent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG
M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH
M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS
M. Alexandre GONCALVES, Maire de STILL
M. Sébastien JACOB, Conseiller municipal de WOLXHEIM
Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE
M. Emile FLUCK, Maire de COLROY-LA-ROCHE
M. Maurice GUIDAT, Maire de FOU DAY
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de LA BROQUE
M. Jean-Louis BATT, Maire de LUTZELHOUSE
M. Nicolas BONEL, Maire de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT
Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE
M. Cédric HALTER, Adjoint au Maire de WASSELONNE

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200089829-20250709-DELIB202530

OBJET : FINANCES - CONVENTION DECLINAISON POLE CREA 2024 _

N° 2025-303 PETR

EXPOSE

Après avoir soutenu l'animation de Tremplin Entreprises en subventionnant à hauteur de 50% les dépenses de fonctionnement de la pépinière d'entreprises (54 000€ en 2020), la Région Grand Est a mis en place deux nouveaux dispositifs à partir de 2021 :

- un dispositif d'accompagnement individuel des entrepreneurs via différents chèques CREA avec un ciblage sur les jeunes et les demandeurs d'emploi,
- un dispositif de coopération des acteurs sur les territoires du Grand Est pour renforcer les synergies entre eux et pour contribuer à la réussite des projets, les Pôles CREA.

Le PETR Bruche Mossig s'est positionné dans ces dispositifs en associant ses partenaires locaux pour poursuivre sa politique en faveur de la création/reprise d'entreprises et pour confirmer la position de Tremplin Entreprises comme lieu référence de l'entrepreneuriat sur son territoire.

Le PETR Bruche Mossig a été labellisé en 2021 sur les 2 dispositifs :

1. Chèque Créa pour l'accompagnement de 30 porteurs de projet, moyennant une rémunération fixée à 600€ pour le montage de projet et 200€ pour le suivi post-crétation, soit un financement régional maximal de 18 000 € /an.

Au 31 avril 2025, le PETR a encaissé 14 000€ pour un total de 25 chèques Créa valorisés (4 en 2021, 12 en 2022, 3 en 2023, 6 en 2024).

2. Animation/portage d'un pôle de coopération appelé « Pôle CREA » : dotation globale de 25 000€ par année attribuée au PETR depuis 2021, renouvelée jusqu'en 2024, à partager entre les acteurs du Pôle composé de 6 membres : Tremplin Entreprises, Chambre de Métiers d'Alsace, Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole, Initiative Bruche Mossig Piémont, Créacité et Coproduction.

Le versement de l'aide aux partenaires est conditionné par l'encaissement préalable par le PETR de la subvention régionale et peut être modifié selon la réalisation des actions. Le versement est réalisé sur la base d'un certificat administratif du PETR attestant que les actions prévues ont bien été menées.

La convention Pôle Créa pour l'année 2024 a été renouvelée le 24 juillet 2024 et la dotation correspondante a été versée au PETR en 2 fois à savoir 50% au 6 août 2024 puis le solde le 19 mars 2025.

Il appartient au PETR, comme pour les années précédentes, d'organiser la distribution de la dotation attribuée au pôle de coopération dans le cadre d'une convention dédiée (jointe en annexe) pour organiser et encadrer la déclinaison du dispositif entre le PETR et les membres du Pôle Créa.

Répartition proposée pour 2024 :

Structure	Réalisé en 2021	Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	Proposé pour 2024
PETR Bruche Mossig	17300 €	11000 €	11000 €	11000 €
Initiative BMP	3000 €	6000 €	6000 €	6000 €
CMA	2000 €	3000 €	3000 €	3000 €
CCI	1500 €	3000 €	3000 €	3000 €
Créacité	800 €	1000 €	1000 €	1000 €
Cooproduction	400 €	1000 €	1000 €	1000 €

DECISION

LE COMITE SYNDICAL

VU les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Bruche Mossig ;

VU la convention cadre pluriannuelle de soutien au pôle Créa signée avec la Région le 28 mai 2021 ;

VU la convention d'application financière pour l'année 2024 n° 24P03745, notifiée le 9 juillet 2024 et signée le 24 juillet 2024 portant attribution de 25 000€ au PETR Bruche Mossig pour l'exercice 2024 dans le cadre du soutien aux Pôles Créa ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

A l'unanimité

approuve

la convention territoriale de déclinaison du soutien au Pôle Créa Bruche Mossig pour l'année 2024,

autorise

Monsieur le Président à signer la convention territoriale de déclinaison du soutien au Pôle Créa Bruche Mossig pour l'année 2024,

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200089829-20250709-DELIB202530

charge

Monsieur le Président de sa mise en œuvre.

Le Secrétaire de séance



Daniel ACKER

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Alain FERRY

Transmis au représentant de l'Etat le : 10/07/2025

Publié le : 15/07/2025